

Service : Territorial
Résidence : Ruanda
Territoire : Ruhengeri
Exercice : 1960.
Mode de paiement : Mains à mains

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 8 du 16/1/61
Le Comptable Territorial, [Signature]

INDEMNITÉ DE MOBILIER
(Circulaire no 13/45 du 19.9.1959)

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 179 du 29.IV.1961
Le Comptable Territorial, [Signature]

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de mobilier
accordée par décision n° du 19
ci-jointe - jointe à l'O.P. n° du 19



Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à

M NGARAMBE Prénoms : Joseph
Grade: Commis-Chef Matricule: 51.075.

..... mois à 375 / + / 200 / + / 125 / + / 75 / + / 50 / F, soit
..... trentièmes à 375 / + / 200 / + / 125 / + / 75 / + / 50 F, soit
Supplément pour enfants soit x 10%
TOTAL : 960 frs.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE
NEUF CENT SOIXANTE FRANCS

A Ruhengeri, le 3 janvier 19 61.
(Signature)

[Signature: Pagan]

Imputation codifiée :

Reçu la somme de neuf cent
soixante francs.
Ruhengeri, le 6 janvier 1961.
NGARAMBE J.
[Signature: Pagan]

Vu pour approbation quant à la
période de jouissance :
L'Administrateur de Territoire,
Le Chef du Service du Personnel,

p.o.
[Signature]

L.C. n° du
Pour approbation et imputation à charge des crédits
et inscription à la fiche mod. I - 4 n°
....., le 19
Le Gestionnaire des crédits,
Le Comptable n°

envoyer, en triple exemplaire, suivant le cas :
- au Service du Personnel à Usumbura ;
- au Comptable Territorial.

Service : Territorial
Résidence : Ruanda
Territoire : Ruhengeri
Exercice : 1960
Mode de paiement : Main à main

INDEMNITÉ DE MOBILIER
(Circulaire no 13/45 du 19.9.1959)

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de mobilier

accordée par décision n° du 19

ci-jointe - jointe à l'O.P. n° du 19

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à

M KAREKEZI Prénoms : Paul

Grade: Agent Territorial Matricule: 51.048

~~mois à 375 x 200 x 125 x 75 x 50 F, soit 960~~

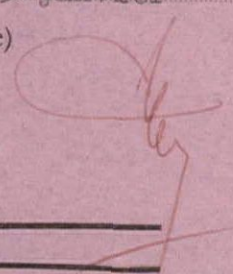
~~trentièmes à 375 x 200 x 125 x 75 x 50 F, soit~~

Supplément pour enfants soit x 10%

TOTAL : 960 frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE

NEUF CENT SOIXANTE FRANCS.

Reçu la somme de Neuf cent soixante francs A Ruhengeri, le 3 janvier 19 61
(Signature) 

Ruhengeri, le 6/1/61
KAREKEZI P
Imputation codifiée :

Vu pour approbation quant à la période de jouissance :

L'Administrateur de Territoire,
Le Chef du Service du Personnel,

p.o.
ag. Benoit DOVISUMA

L.C. n° du

Pour approbation et imputation à charge des crédits et inscription à la fiche mod. I - 4 n°

....., le 19

Le Gestionnaire des crédits,

Le Comptable n°

- A envoyer, en triple exemplaire, suivant le cas :
- au Service du Personnel à Usumbura ;
 - au Comptable Territorial.

Service : Territorial
Résidence : Ruanda
Territoire : Ruhengeri
Exercice : 1960
Mode de paiement : Main à main

INDEMNITÉ DE MOBILIER
(Circulaire no 13/45 du 19.9.1959)

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de mobilier

accordée par décision n° du 19

ci-jointe - jointe à l'O.P. n° du 19

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à

M MUKIGA Prénoms : Athanase

Grade: Commis agri auxiliaire Matricule: 52.314

..... mois à ~~375 x 260 x 125 x 75 x 50~~ F, soit 960F

..... trentièmes à ~~375 x 260 x 125 x 75 x 50~~ F, soit

Supplément pour enfants soit x 10%

TOTAL : 960F

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE

NEUF CENT SOIXANTE FRANCS

A Ruhengeri, le 3 janvier 1961

(Signature) 

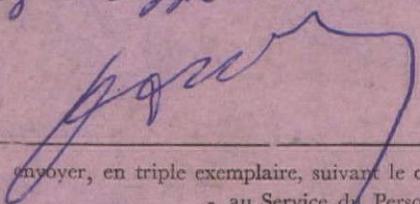
*Recu la somme de
neuf cent soixante francs
le 6/1/1961
MUKIGA. A.*



Imputation codifiée :

Vu pour approbation quant à la
période de jouissance :

L'Administrateur de Territoire,
Le Chef du Service du Personnel,

p.o.
Ag. bur. des personnes


L.C. n° du

Pour approbation et imputation à charge des crédits
et inscription à la fiche mod. I - 4 n°

....., le 19

Le Gestionnaire des crédits,

Le Comptable n°

A envoyer, en triple exemplaire, suivant le cas :
- au Service du Personnel à Usumbura ;
- au Comptable Territorial.

TERRITOIRE DU RUANDA-Urundi.

Service : Postes Télécoms

Résidence:Ruanda-Urundi

Territoire:Ruhengeri

INDEMNITE DE MOBILIER.

Exercice : 1960

Mode de payement :main en main

DECLARATION DE CREANCE

Pour indemnité de mobilier accordée par décision n° du I9

ci-jointe-jointe à l'O.Pfn° du I9

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à :

Mr GAHUNZIRE Anthime

Grade: Commis

Matricule : 51.843

I2 mois : 960 frs

Total : 960 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de NEUF CENT SOIXANTE FRANCS.-

Ruhengeri le 4 janvier 1961.

Signature

[Handwritten signature in green ink]

Reçu la somme de Neuf cent soixante francs.

Imputation codifiée

*Gahunzire Anthime
Ruhengeri le 6/1/1961.*

Vu pour approbation quant à la période de jouissance:
L'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial Ppal,
DEVISSCHER.A.

L.C.N°.....du....
Pour approbation et imputation à charge des crédits et inscription à la fiche mod.I-4 n°.....
.....,le.....I9

Le Gestionnaire des crédits,
Le Comptable N°.....



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Service d'Agri
Résidence: Ruanda
Territoire: Ruhengeri

INDEMNITE DE MOBILIER
(Circulaire n°13/45 du 19.9.1959)

Exercice: 1960
Mode de paiement: Main à main

DECLARATION DE CREANCE

pour indemnité de mobilier
accordée par décision n°.....du.....19
ci-jointe à l'O.F.n°.....du.....19
Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à

M.KAGABA Prénoms: Félix
Grade: Agronome-Adjoint Matricule: 52.010

.....mois à 375-200-125-75-50 F, soit.....
.....trentièmes à 375-200-125-75-50 F soit.....
Supplément pourenfant soit.....x 10%.....

TOTAL: 960,-Frs

CERTIFIES INCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:
NEUF CENT SOIXANTE FRANCS

Reçu, la somme de
NEUF CENT SOIXANTE FRANCS
Ruhengeri, le 6/1/61
KAGABA F. Imputation codifiée:

A Ruhengeri, le 4/1/1961
(signature)

baabatika

baabatika

Vu pour approbation quant à la
période de jouissance:
L'Administrateur de Territoire,
p.o.
L'Agent Territorial Ppal,
DEVISSCHER, A.

L.C.n°.....du.....
Pour approbation et imputation à charge
des crédits et inscription à la fiche
mod.I-4 n°.....
....., le19
Le Gestionnaire des crédits,
Le Comptable n°.....

[Handwritten signature]

